

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 27 septembre 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 27 septembre 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (307r, 308r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 27 septembre 1874, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (15)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47909>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 septembre 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brétignère](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Sur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. L'inspecteur d'académie a écrit à madame Paquerot, institutrice, pour lui annoncer qu'il pourrait demander au conseil départemental [de l'instruction publique] l'autorisation de maintenir deux classes mixtes d'enfants de 6 à 8 ans au Familistère. Godin explique qu'une classe mixte n'est possible que si elle est considérée comme une annexe des classes supérieures dirigée par une maîtresse adjointe. Il l'informe que le préfet lui a laissé entendre que le conseil départemental pourrait autoriser la mixité dans les écoles du Familistère. Godin affirme que la mixité permettrait de résoudre les difficultés actuelles. Il demande à l'inspecteur la procédure à suivre pour faire la demande d'autorisation de mixité.

Mots-clés

[Éducation](#), [Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Gigault de Crisenoy, Étienne Jules \(1831-1901\)](#)
- [Paquerot, Marie Anastasie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 05/08/2025

Guise le 27 ybre 76.

Monsieur l'Inspecteur.

J'ai écrit à la date du 19^e à M^{me} Paquetot, une de mes institutrices, pour lui dire que vous pourriez demander au conseil départemental l'autorisation de maintenir une classe mixte d'enfants de 6 à 8 ans au Familistère. Je n'ai pu répondre plus tôt, car on était à l'étude des moyens de réorganisation des classes.

La classe mixte n'est possible aujourd'hui que si elle peut être considérée comme une annexe des classes supérieures, et dirigée par une maîtresse adjointe.

M. le Préfet, par sa lettre en date du 16^e, me laisse presque entièrement libre même que une demande de dispense pour école mixte au Familistère serait peut-être accueillie par le conseil départemental.

Si cela pourrait avoir chance de succès, mon institution retrouverait un moyen de liberté qui résoudrait toutes les difficultés.

M. Bédiguières, Inspecteur d'Académie.

présentes. Car, tout en maintenant
 peut-être des classes séparées de filles
 et de garçons, je pourrais au moins
 réformer, quand on le trouverait conve-
 nable, certaines divisions d'âge pour
 des leçons spéciales.

Si vous pourriez me renseigner
 sur les limites de la demande que je
 pourrais avoir à faire, je m'empres-
 serais de faire régulariser la chose aussitôt.

Veuillez agréer, Monsieur
 l'Inspecteur d'Académie, l'assurance
 de ma considération distinguée.

Bodin